

Nombre de conseillers		DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2024	
En exercice	35	Date de la convocation	04-10-2024
Quorum	26	Secrétaire de séance	Valérie CALAMIA
Présents	26	N° de la délibération	02 - CA 2024-10-16
Représentés	7	Objet	Bilan des réunions de Bureau de juin à septembre
Votants	33		
Le 16/10/2024 à 14H00, les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège de LORIENT AGGLOMERATION. Quai du Pérystyle à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente.			

Participants (26) : Mme Hortense LE PAPE, M. Marc BOUTRUCHE, M. David ROBO (vote jusqu'au point n°5 inclus) Mme Marie-Hélène HERRY, Mme Soizic PERRAULT (vote jusqu'à la délibération n°9), Mme Annaïck HUCHET (en visio conférence), M Gilles CARRERIC (vote jusqu'au point n°8 inclus) Mme Marie-Françoise CERIZ, Mme Martine LOHEZIC, Mme Morgane LE ROUX, Mme Myriam COCHE, M. André KERVEADOU, M. Christian SEBILLE (à compter du point n°4), E, Mme Marie-Thérèse CABON, Mme Christine LE STRAT (en visio conférence) Mme Florence VIGNEAU, M Nicolas JAGOUDET, M. Yves GICQUELLO, Mme Denise LAUSEIG, Mme Yolande HANVIC, Mme Lorette DRIN, Mme Marie-José LE CADRE, M. Donatien TRECANT, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Christophe CLOEREC, Mme Caroline HOUZIAUX, Mme Delphine LE MANOUR,

Excusés ayant donné pouvoir (7) : M. Fabrice LOHER (pouvoir à M. BOUTRUCHE), M. Michel TOULMINET (pouvoir à M. BOUTRUCHE), M. Pascal BARRET (pouvoir à Mme LEROUX), M Philippe LE RAY (pouvoir à Mme LE PAPE), Mme Marie-Jo LE BRETON (pouvoir à Mme PERRAULT), Mme LE GALL (pouvoir à Mme HOUZIAUX), M. Pierre GUEGAN (pouvoir à M JAGOUDET), M Gilles CARRERIC (pouvoir à Mme COCHE, à compter du point n°9), M. David ROBO (pouvoir à Mme LE PAPE à partir du point n° 6), Mme Soizic PERRAULT (pouvoir à Mme HERRY à compter du point n°10),

Excusé (1) :

M. Jean-Noël TEXIER

Vu l'article R. 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation définissant les attributions du Bureau d'un Office Public de l'Habitat,

Par délégation du 10 janvier 2023, le Conseil a attribué au Bureau les compétences suivantes :

- décider des programmes de réservation foncière, d'aménagement, de construction et de réhabilitation,
- décider des actes de disposition,
- autoriser les emprunts et décider des orientations générales en matière de placement de fonds appartenant à l'office, des opérations utiles à la gestion de la dette et des opérations de gestion de trésorerie (montant de 3 à 5 M€ par opération au maximum),
- autoriser les souscriptions, acquisitions ou cessions de parts sociales ou d'actions en application des articles L. 421-2 et R. 421-3,
- autoriser les transactions,
- approuver chaque année le montant de la part variable de la rémunération attribuée au Directeur général,
- autoriser, selon le cas, le Président ou le Directeur général à ester en justice, en application des articles R. 421-17 ou R. 421-18 ; toutefois, en cas d'urgence, ou lorsqu'il s'agit d'une action en recouvrement d'une créance, le directeur général peut intenter une action en justice sans cette autorisation. »

Le Bureau rend compte de son activité au Conseil d'administration. Il est rappelé que les décisions du Bureau sont soumises au contrôle de légalité et sont donc transmises au Préfet du Département.

Le rapport annexé présente les dossiers examinés au Bureau des mois de juillet à septembre 2024. Les procès-verbaux des séances du Bureau sont, par ailleurs, mis à disposition des administrateurs qui souhaiteraient les consulter, au secrétariat de la Direction générale.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, prend acte du rapport présenté en annexe à la présente délibération, relatif à l'activité du Bureau pour la période indiquée.

